



# Règlement

des cours du mardi :

Les groupes de 17h à 20h se sont vraiment agrandis ces dernières années et nous en sommes très heureux. Pour assurer la sécurité et la concentration de tous les participants, nous sommes contraints d'établir un règlement plus formel :

- ❖ Le **mardi**, le cours débute à **17h15** et le suivant à **18h15**.
    - Il faut compter 10-15 minutes pour monter l'arc. Pour ne pas déranger le bon déroulement du cours, chaque enfant doit venir au minimum 10 mn avant pour être prêt, arc monté, pour l'échauffement.
    - Les parents, frères, sœurs etc... ne restent pas derrière le pas de tir. La salle vitrée sur le côté vous est réservée. Sur le terrain extérieur, une zone sera délimitée pour les mêmes raisons.
    - Le cours commence par un échauffement pour préparer les muscles au tir et éviter tout problème musculaire ultérieur.
    - Le jeudi dès 17h00, le moniteur est aussi présent mais vous laisse tirer librement.
    - **le non respect des règles de sécurité entraîne un avertissement.**
    - **3 avertissements entraînent l'exclusion définitive du club.**
  - ❖ les 4 premières leçons sont gracieusement offertes.
    - Dès la 5<sup>ème</sup> séance, pour continuer, l'inscription au club est obligatoire. Demander le formulaire d'inscription au moniteur ou au Comité.
    - L'année s'écoule du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars suivant, selon les licences accordées par l'ASTA.
    - Matériel personnel nécessaire dès l'inscription (vendus par le club si besoin):
      - 6 flèches (intérieur) à 8 flèches (extérieur) (environ 10.- par flèche).
      - Noter ses initiales sur chaque plume coq avec un stylo indélébile et le nom sur le tube pour éviter toute perte dans la salle ou sur le terrain.
      - Une protection pour le bras (entre 5 et 25.-Frs)
      - Une palette (entre 5 à 15.- Frs)
  - ❖ Pendant 6 mois, l'arc est mis gracieusement à disposition. Passé ce délai, il faut investir dans son propre matériel pour progresser correctement à son meilleur niveau. Demander conseil au Comité ou tireurs chevronnés.
  - ❖ Lieux des cours :
    - Dès que possible les cours ont lieu en plein air, à Pierre-à-Bot, par tout temps, jusqu'à mi-septembre environ. Le pas de tir est à l'abri de la pluie.
    - L'hiver, les cours ont lieu en salle.
    - Sauf avis contraire, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.
- Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.